



Conseil municipal de Sceaux sur Huisne

Séance du Mercredi 15 Mai 2019 à 20 h 30

Convocation du C.M. : 10/05/2019
Affichage : 10/05/2019

Le **Mercredi 15 Mai 2019 à 20 heures 30**, le Conseil Municipal de Sceaux sur Huisne, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Denis SCHOEFS, maire

Étaient présent(e)s : Mesdames Marie-Line TISON. Régine JACQUEMIN.
Messieurs Denis SCHOEFS. Didier LOUVEAU. Maurice RAYER. Roger-Jean BEALAY. Eric DESCOMBES. Eric LECOMTE. Yannick ROULEAU

Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames Servanne JAKUBOWSKI (procuration à Denis SCHOEFS). Jocelyne ISSARTIAL (procuration à Eric DESCOMBES). Julie FONTENEAU. Monsieur Claude LABORDE.

Secrétaire de séance : Monsieur Didier LOUVEAU

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

ORDRE DU JOUR

1 - Approbation du compte-rendu du conseil du 27 Mars 2019

Sur interrogation de M. le Maire,

Aucune observation n'étant soulevée, le compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal en date du 27 Mars 2019 est adopté à l'unanimité.

2 – Extension de l'école Jean Ferrat

2.1 – Information sur les travaux – planning

L'objectif est maintenu pour la mise à disposition des locaux à la rentrée de septembre. Les travaux d'élévation sont terminés. Charpente en cours.
Réunion de chantier tous les jeudis à 16h30

2.2 - Lot n° 2 – gros œuvre – LMBTP – Avenant n° 1

VU le marché d'extension de l'école Jean Ferrat - Lot n° 2 « Gros Œuvre » passé avec la Société LMBTP,

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux supplémentaires suivants :

- Construction du mur de clôture séparatif entre le préau et l'école en lieu et place du muret avec palissade bois.
- L'agrandissement du banc en béton.

- La suppression d'une ouverture et l'agrandissement de l'autre dans l'extension de la cuisine.
- La mise en place d'un séparateur à graisses pour l'extension de la cuisine.

Il est proposé la signature d'un avenant au marché initial pour un montant de 7 719,00 euros H.T. soit 9 262,80 euros T.T.C.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

- **DE PASSER** cet avenant au marché d'extension de l'école Jean Ferrat - Lot n° 2 « Gros Œuvre » passé avec la Société LMBTP de Montfort le Gesnois, pour un montant de **7 719,00 euros H.T. soit 9 262,80 euros T.T.C.**

- **d'ANNEXER** cet avenant à la présente décision
- **d'IMPUTER** cette dépense au budget principal
- **DE SUBDELEGUER** chaque adjoint afin de signer tous documents se rapportant à ce dossier,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la présente décision

2.3 - Lot n° 7 – menuiserie extérieures – SPBM – Avenant n° 1

VU le marché d'extension de l'école Jean Ferrat - Lot n° 7 « Menuiseries extérieures » passé avec la Société SPBM,

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux supplémentaires suivants :

- La suppression d'une ouverture et l'agrandissement d'une autre ouverture dans l'extension de la cuisine.
- La suppression de l'ossature métal du muret de clôture entre le préau et l'école.

Il est proposé la signature d'un avenant au marché initial pour un montant de - 2 508,00 euros H.T. soit - 3 009,60 euros T.T.C.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

- **DE PASSER** cet avenant au marché d'extension de l'école Jean Ferrat - Lot n° 7 « Menuiseries extérieures » passé avec la Société SPBM d'Arçonnay, pour un montant de - **2 508,00 euros H.T. soit - 3 009,60 euros T.T.C.**

- **d'ANNEXER** cet avenant à la présente décision
- **d'IMPUTER** cette dépense au budget principal
- **DE SUBDELEGUER** chaque adjoint afin de signer tous documents se rapportant à ce dossier,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la présente décision

3- Entretien de la voirie communale

3.1 – Entretien annuel des chaussées au PATA : Choix de l'entreprise

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser l'entretien préventif annuel des voies communales (sur un itinéraire d'environ 6 kms) à l'émulsion de bitume et de gravillons : la quantité estimée est de 3 tonnes.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau récapitulatif des entreprises consultées en date du 13 mai avec remise des propositions financières au 14 mai 2019.

Au vu des offres réceptionnées, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'offre la moins-disante de la Société PIGEON TP – Cherré (72400) pour un montant de prestations de 2 981,16 euros H.T. soit 3 577,39 euros T.T.C.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

- **RETIENT** l'offre de la **Société PIGEON TP** – Agence de la Ferté-Bernard – Z.A du Coutier – Cherré (72400) représentant un montant total de **2 981,16 euros H.T.** soit **3 577,39 euros T.T.C.**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'application de cette décision.

4 – Lotissement « Le Chêne Galon »

4.1 – Information sur la commercialisation des lots

Monsieur le Maire informe le conseil que l'acte de vente du lot n° 16 a été signé ce jour. La réservation du lot n° 6 a été annulée.

5– Budget communal 2019

5.1– Décision modificative

VU le montant des factures reçues pour le contrat de maintenance annuelle par la société SEGILOG, s'élevant à une somme totale de 2 408,40 euros,

Vu le montant des paiements effectués à cette date s'élevant à un montant de 234 € TTC euros,

Compte-tenu de la somme inscrite au budget communal 2019 pour un montant de 2 495,00 euros, Monsieur le Maire propose d'effectuer, les virements de crédits nécessaires pour la prise en charge du solde à venir,

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité :

-**DECIDE** d'opérer, en section d'investissement du budget primitif communal de l'année 2019, les virements de crédits suivants :

Détail	Article Budgétaire	Dépenses	Recettes
Opération 88 « Aménagement de sécurité Avenue de Bretagne »	2315 « Installation, matériel et outillage technique »	-147,40 euros	-
Opération 45 « Contrat Ségilog »	2051 « Concessions et droits similaires »	+ 147,40 euros	-

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'application de ces décisions.

Arrivée de Marie-Line TISON en cours de réunion

6- Subventions communales 2019 aux associations

6.1 - Association « A Sceaux Jardin » : demande de subvention

M. le Maire fait lecture de la demande de subvention présentée par l'association « A Sceaux Jardin » en vue de l'organisation du week-end « Jardin en fête » des 11 et 12 mai 2019.

VU le bilan financier présenté,

VU l'intérêt présenté par cette manifestation au niveau local,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

D'ACCORDER à l'association « A Sceaux Jardin », une subvention de **300 €** au titre de subvention de fonctionnement et **450 €** au titre d'une aide financière à l'organisation de la manifestation « Jardin en fête 2019 »

7 - Assainissement collectif

7.1 - Règlement municipal d'assainissement : mise à jour

M. le Maire rappelle la délibération du 03/10/2018 décidant la mise en place du contrôle obligatoire des raccordements lors des ventes de biens immobiliers.

Il convient maintenant d'inscrire cette décision dans le règlement municipal d'assainissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

D'INSCRIRE la mise en place du contrôle obligatoire des raccordements lors des ventes de biens immobiliers, dans le règlement municipal d'assainissement.

8 - Informations

8.1 - DIA : ventes 7, rue Saint Eloi et 10, rue Anne Frank

8.2 - Elections européennes : point sur les permanences au bureau de vote

8.3 - Manifestation : inventaire du patrimoine à Sceaux samedi 18 mai à 14h00

9 - Questions diverses

Aucune question diverse n'est soulevée

10 - Agenda Maire et Adjoints

- Réunions de chantier école tous les jeudis à 16h30
- 16/05 à 18h30 : Conférence des maires à La Chapelle Saint Rémy
- 18/05 à 14h00 : Inventaire du patrimoine
- 21/05 à 11h00 : Tirage au sort jurés d'assises
- 22/05 à 14h00 : GTT PLUI
- 22/05 à 18h30 : Copil PLUI à Lamnay
- 25/05 : configuration cantine salle des fêtes
- Dimanche 26/05 : élections européennes
- 04/06 à 18h30 : Copil PLUI à Saint Aubin

Aucune question diverse n'est soulevée, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée
A 22 h 00.

Prochaine réunion du conseil municipal : Mercredi 26 Juin 2019 à 20h30